

Procès-Verbal du 29 mars 2012

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 29 mars 2012 dans la salle rouge de l'Hôtel de Ville

	Noms – Prénoms	Signatures
1.	CHRIST Jean-Louis	
2.	SCHWACH Bernard	
3.	MOUSSIER Sylvie	
4.	STOQUERT Mauricette	
5.	ERBLAND Louis	
6.	SCHELL Alphonse	
7.	EHLACHER Richard	
8.	MULLER Gilbert	
9.	MERTZ Francine	
10.	SCHWACH Elisabeth	
11.	HEYBERGER Denis	
12.	WIECZERZAK Georges	
13.	LUX Sylviane	
14.	HELLER Odile	
15.	MATHIS Bernard	
16.	WEISSBART Christine	
17.	MOSER Manuelle	
18.	CHAPOTIN Agathe	
19.	BERNABEL Catherine	
20.	HASSE Pierre	
21.	OEHLER Gilles	

Etaient absent(e)s avec procuration de vote (03) : BALTENWECK Yves – KREBS Christine - WILHELM Benjamin

Etaient absent(e)s excusé(e)s (02) : GRIMBICHLER Louis – DEMANGEAT Patricia

Informations brèves

1. Monsieur le Député – Maire rappelle le décès de Mr Yves ZWICK. Il réitère ses condoléances ainsi que celles des conseillers municipaux à la famille. Le Conseil Municipal observe une minute de silence en sa mémoire.
2. L'édition 2012 du Marché de Printemps se tiendra le dimanche 1^{er} avril toute la journée.
3. Le dimanche 22 avril, se déroulera le 1^{er} tour des élections présidentielles.

4. Le dimanche 22 avril à 16h au Gymnase, l'ASR de Ribeaupillé disputera un match de foot. Monsieur le Député – Maire invite tous les conseillers à s'y rendre pour encourager les joueurs.
5. Concernant les prochaines manifestations à l'Espace Culturel le Parc, Monsieur le Député – Maire relève entre autres :
 - Vendredi 30 mars à 18h : inauguration du salon des métiers d'Art
 - Jeudi 05 avril à 18h30 : remise du chèque téléthon 2011
 - Samedi 14 avril 2012 à 20h30 : spectacle de danse contemporaine « Citadelle » organisée par la compagnie NGC 25 Hervé Maigret Nantes
 - Du Mardi 17 avril au samedi 21 avril 2012 : printemps des philosophes
 - Samedi 21 avril à 20h30 : théâtre « le bulldog de darwin » de Jacques ROUX
6. La liste des déclarations d'intention d'aliéner, signées depuis le 24 février 2012, et pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain, a été distribuée à chaque conseiller.
7. Le Directeur Général des Services est désigné à l'**UNANIMITE** comme secrétaire de séance

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2012

Le procès-verbal de la séance du 23 février 2012 a été transmis à l'ensemble des conseillers avec la note de synthèse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'**UNANIMITE**

- d'adopter le procès-verbal de la séance du 23 février 2012
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

2. Comptes Administratifs 2011: approbation

a) Ville – budget principal

La balance du compte administratif se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES :
 Réalisées : 4 258 388,46 €
 Restes à réaliser 2 973 500,00 €

RECETTES :
 Réalisées : 3 333 159,98 €
 Restes à réaliser : 1 555 700,00 €

Section de fonctionnement :

DEPENSES : 5 464 465,15 €
 RECETTES : 9 580 272,70 €

Il en résulte un excédent de fonctionnement de 4 115 807,55 € permettant de couvrir le besoin de financement des investissements à hauteur de 2 243 028,48 € et de dégager un excédent de clôture de 1 772 779,07 €.

Un examen détaillé du compte administratif a été effectué en Commissions Réunies.

Quelques points sont à souligner :

- l'importance des dépenses d'équipement : plus de 3,5 millions d'€. Ainsi, en 2011, la Ville a dépensé 659 € par habitant alors que la moyenne nationale est de 332 € par habitant.

- parmi les programmes d'investissement réalisés, les travaux de réfection de la voirie et des trottoirs ont représenté plus de 600 000 € avec notamment l'aménagement de la place du Tilleul et de la rue de la Streng, l'acquisition de réserves foncières dont les Immeubles HOFFERER et MEYER. La 2^{ème} tranche de la construction du Centre Equestre a été finalisée cette année.

- la forte progression des recettes de fonctionnement de plus de 15%, notamment grâce au produit de la taxe sur les Jeux ;

-les recettes courantes représentent 1 771 € par habitant, soit un chiffre nettement supérieur à la moyenne nationale (1 145 € par habitant) ;

-conjuguée à la maîtrise des dépenses courantes, notamment des charges de personnel, cette bonne gestion permet l'autofinancement des investissements de la Ville à 70 % et par voie de conséquence, la limitation du recours à l'emprunt.

Monsieur le Député-Maire, quitte la salle.

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur Bernard SCHWACH est candidat.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Monsieur Bernard SCHWACH est élu, à l'unanimité, en qualité de président de séance.

Après examen du compte administratif et des résultats de l'exercice 2011 du budget principal de la Ville,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

décide **par 23 voix pour**

- d'attester la régularité des comptes
- de donner quitus à Mr le Député-Maire
- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec toutes les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

2. Comptes Administratifs 2011: approbation

b) Campings

La balance du Compte Administratif se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES :	
Réalisées :	39 860,16 €
Restes à réaliser	205 800,00 €

RECETTES :	189 621,99 €
------------	--------------

Section de fonctionnement :

DEPENSES :	381 147,54 €
RECETTES :	557 812,66 €

Il en résulte un excédent de clôture de 120 626,95 €, après financement des investissements.

On note que le chiffre d'affaires du camping Coubertin de l'année 2011 (436 000 €) est le plus élevé jamais réalisé, notamment grâce au sérieux et à la qualité de l'accueil de nos gérants.

Il faut noter l'importance grandissante du tourisme d'avant et après saison estivale, favorisé en 2011 par une météo plus agréable au Printemps qu'en été.

Par ailleurs, il est souligné également parmi les investissements réalisés l'an passé la mise aux normes des emplacements du Camping Coubertin et l'amélioration de la voirie dans les deux campings.

Monsieur le Député-Maire, quitte la salle.

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur Bernard SCHWACH est candidat.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Monsieur Bernard SCHWACH est élu, à l'unanimité, en qualité de président de séance.

Après examen du compte administratif et des résultats de l'exercice 2011 du budget des campings,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide **par 23 voix pour**

- d'attester la régularité des comptes
- de donner quitus à Mr le Député-Maire
- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec toutes les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

2. Comptes Administratifs 2011: approbation

c) service public de distribution d'eau potable

La balance du Compte Administratif se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES :	
Réalisées :	177 667,36 €
Restes à réaliser	329 500,00 €

RECETTES :	
Réalisées :	409 492,31 €
Restes à réaliser :	96 000,00 €

Section de fonctionnement :

DEPENSES :	698 777,32 €
RECETTES :	801 674,80 €

Il en résulte un excédent de clôture de 101 222,43 €, après financement des investissements.

La vente d'eau aux abonnés a rapporté 265 860 € représentant 286 000 m3 d'eau, soit un chiffre légèrement en deçà des prévisions; il s'agit en effet de la plus faible quantité d'eau vendue lors de ces 10 dernières années.

Parmi les investissements réalisés, il faut noter le renouvellement de la conduite d'eau place du Tilleul et les travaux de protection des sources du Walbourg.

Monsieur le Député-Maire, quitte la salle.

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
Monsieur Bernard SCHWACH est candidat.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Monsieur Bernard SCHWACH est élu, à l'unanimité, en qualité de président de séance.

Après examen du compte administratif et des résultats de l'exercice 2011 du budget du service public de distribution d'eau potable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide par **23 voix pour**

- d'attester la régularité des comptes
- de donner quitus à Mr le Député-Maire
- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec toutes les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

2. Comptes Administratifs 2011: approbation
d) service public d'assainissement

La balance du Compte Administratif se présente comme suit :

Section d'investissement :	
DEPENSES :	
Réalisées :	59 921,62 €
Restes à réaliser	315 400 00 €
RECETTES :	534 392,33 €
Section de fonctionnement :	
DEPENSES :	390 515,56 €
RECETTES :	434 435,54 €

Il en résulte un excédent de clôture de 202 990,69 €, après financement des investissements.

L'exploitation du service reste excédentaire grâce au versement de la prime d'épuration, plus importante que prévue et qui s'est élevée à 41 226 €. Le poste de dépense le plus important reste le transport et le traitement des boues de la station d'épuration (93 000 €).

Par ailleurs, les principaux investissements réalisés concernent la mise à niveau de tampons d'assainissement routes de Bergheim, de Guémar et de Colmar. Enfin, il est important de noter que la réserve budgétaire provisionnée pour l'achat d'un stock important de neutralité n'a finalement pas été utilisée grâce à la découverte de nouveaux gisements assurant les besoins pour les 10 prochaines années.

Monsieur le Député-Maire, quitte la salle.

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur Bernard SCHWACH est candidat.

Le Conseil Municipal procède au vote :

Monsieur Bernard SCHWACH est élu, à l'unanimité, en qualité de président de séance.

Après examen du compte administratif et des résultats de l'exercice 2011 du budget du service public d'assainissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide par **23 voix pour**

- d'attester la régularité des comptes
- de donner quitus à Mr le Député-Maire
- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec toutes les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

3. Comptes de gestion 2011 : adoption

a) Ville – budget principal

Les comptes de gestion 2011 ont été transmis par Madame le Percepteur, de façon dématérialisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à **l'UNANIMITE**

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011
- Après s'être assuré que Monsieur le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par Madame LE BERRE Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

3. Comptes de gestion 2011 : adoption

b) Campings

Les comptes de gestion 2011 ont été transmis par Madame le Percepteur, de façon dématérialisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à **l'UNANIMITE**

- après s’être fait présenter le budget primitif de l’exercice 2011 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers , ainsi que l’état de l’Actif, l’état du Passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l’exercice 2011
- Après s’être assuré que Monsieur le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans les écritures,
- Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l’exécution des budgets de l’exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
 - de déclarer que le compte de gestion dressé pour l’exercice 2011 par Madame LE BERRE Percepteur , visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation, ni réserve de sa part
 - d’autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

3. Comptes de gestion 2011 : adoption

c) Service public de distribution d’eau potable

Les comptes de gestion 2011 ont été transmis par Madame le Percepteur, de façon dématérialisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

décide à **l’UNANIMITE**

- après s’être fait présenter le budget primitif de l’exercice 2011 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers , ainsi que l’état de l’Actif, l’état du Passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l’exercice 2011
- Après s’être assuré que Monsieur le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans les écritures,
- Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l’exécution des budgets de l’exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
 - de déclarer que le compte de gestion dressé pour l’exercice 2011 par Madame LE BERRE Percepteur , visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation, ni réserve de sa part
 - d’autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

3. Comptes de gestion 2011 : adoption

d) Service public d'assainissement

Les comptes de gestion 2011 ont été transmis par Madame le Percepteur, de façon dématérialisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

décide à l'**UNANIMITE**

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011
- Après s'être assuré que Monsieur le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par Madame LE BERRE Percepteur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

4. Affectation de résultats 2011

a) Ville – budget principal (cf. Annexe 2)

Les résultats de l'exercice sont affectés par l'assemblée délibérante après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif de l'exercice.

Considérant que le Compte administratif 2011 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de **4 115 807,55€**
Un déficit d'investissement de **2 343 028,48€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

décide à l'**UNANIMITE**

- d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2011 :
 - *inscription d'une somme de **2 343 028,48€** en section d'investissement du Budget Primitif 2012 article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement
 - *inscription d'une somme de **1 772 779,07€** en section de fonctionnement, article 002 « résultat de fonctionnement reporté » du Budget Primitif 2012
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

4. Affectation de résultats 2011

b) Campings (cf. Annexe 3)

Considérant que le Compte administratif 2011 fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de **176 665,12 €**
Un déficit d'investissement de **56 038,17€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

décide à **l'UNANIMITE**

- d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2011 :

*inscription d'une somme de **56 038,17€** en section d'investissement du Budget Primitif 2012 article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé », pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement

*inscription d'une somme de **120 626,95€** en section de fonctionnement, article 002 « résultat de fonctionnement reporté » du Budget Primitif 2012

- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

4. Affectation de résultats 2011

c) Service public de distribution d'eau potable (cf. Annexe 4)

Les résultats définitifs de l'exercice sont les suivants :

Excédent d'exploitation de **102 897,48 €**
Excédent d'investissement de **231 824,95 €**
Déficit des restes à réaliser de **233 500,00€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

décide à **l'UNANIMITE**

- d'affecter les résultats de l'exercice 2011 comme suit :

*inscription d'une somme de **1 675,05€** en section d'investissement du budget primitif 2012, article 1068 « autres réserves », pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement,

*inscription d'une somme de **101 222,43€** en section d'exploitation du budget primitif 2012, article 002 « excédent antérieur reporté »

- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

4. Affectation de résultats 2011

d) Service public d'assainissement (cf. Annexe 5)

Les résultats définitifs de l'exercice sont les suivants :

Excédent d'exploitation de **43 919,98 €**
Excédent d'investissement de **474 470,71 €**
Déficit des restes à réaliser de **315 400,00€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

décide à **l'UNANIMITE**

- d'affecter les résultats de l'exercice 2011 comme suit :

*inscription d'une somme de **43 919,98€** en section d'exploitation, article 002 « résultat de fonctionnement reporté » du Budget Primitif 2012

*inscription d'une somme de **159 070,71 €** en section d'investissement, article 001 « résultat d'investissement reporté » du Budget Primitif 2012

- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

5. Tarifs 2012 : approbation

a) Service public de distribution d'eau potable et d'assainissement

Préalablement à l'examen des budgets primitifs des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement, il y a lieu d'adopter les nouveaux tarifs de ces deux services pour l'année 2012.

Lors de la présentation des orientations budgétaires en date du 16 février 2012, il a été évoqué la nécessité d'augmenter le prix de l'eau, compte tenu de l'accroissement des charges et de la baisse des aides financières de l'Agence de l'Eau.

Monsieur le Député – Maire rappelle qu'à RIBEAUVILLE, le prix de l'eau est l'un des plus bas du marché. Par ailleurs, il précise que les investissements futurs (neutralisation...) envisagés dans ce domaine, représenteront des coûts importants. Cette hausse du prix de l'eau permet d'anticiper la hausse consécutive à ces travaux.

Monsieur Georges WIECZERZAK demande quelle sera l'échéance pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Député – Maire précise qu'à l'heure actuelle ils ne sont pas programmés pour cette année vu le coût. Il rappelle les travaux qui seront effectués en 2012 sur les conduites d'eau existantes, notamment au niveau de la rue du Tir et du rempart de la Streng.

Monsieur Gilbert MULLER souhaite connaître l'état d'avancement du projet de station intercommunale.

Monsieur le Député – Maire répond que le projet est pour l'instant en suspens, la STEP de RIBEAUVILLE n'étant pas encore amortie. De ce fait, le Conseil Général et l'Agence de l'Eau ne subventionneront pas une STEP intercommunale.

Madame Elisabeth SCHWACH demande si la Ville connaît l'état de son réseau d'eau.

Monsieur Jacky FUHRMANN répond par l'affirmative en précisant que les services techniques disposent d'un échéancier et d'un bilan de l'état des canalisations existantes.

Monsieur Bernard MATHIS s'interroge sur l'état du réservoir.

Messieurs Jacky FUHRMANN et Louis ERBLAND précisent que le réservoir est en bon état et qu'il est étanche.

Monsieur le Député – Maire rappelle la nécessité de stopper l'urbanisation en raison de l'état actuel des ressources naturelles en eau. En effet, elles risquent d'être insuffisantes. Il faudra aller chercher l'eau dans la plaine, ce qui posera de nombreux problèmes.

Monsieur Bernard MATHIS souhaite savoir si l'approvisionnement en eau du centre de balnéo ne pose pas de problème.

Monsieur le Député – Maire répond par la négative, en précisant que l'eau de la balnéo est recyclée.

C'est la raison pour laquelle, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à **l'UNANIMITE**

- de procéder pour 2012 à une augmentation de 2 % du prix du m³ d'eau, soit 4 cts le m³ d'eau, qui passe donc de 2,623 €/m³ TTC à 2,662€/m³ TTC pour une consommation annuelle de 120 m³. L'annexe 6 détaille les nouveaux tarifs applicables

- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

5. Tarifs 2012 : approbation

b) Campings

L'article 13 de la loi de Finances Rectificative pour 2011 instaure un nouveau taux de TVA à 7 % (qui se substitue au taux actuel de 5,5 %), et qui est applicable depuis le 1^{er} janvier 2012.

Différents taux de TVA vont donc s'appliquer : 7 % sur certaines prestations, 19,6 % sur d'autres.

Dès lors pour déconnecter les tarifs du taux de TVA et avoir une meilleure visibilité sur les tarifs pratiqués, il convient de voter les tarifs HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à **l'UNANIMITE**

- d'approuver les tarifs HT détaillés dans le tableau en **Annexe 7**
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

5. Tarifs 2012 : approbation

c) Horodateurs

Le bilan du plan de stationnement réalisé fin 2011 a permis de démontrer qu'il répond aux attentes des habitants et des activités économiques.

Toutefois, certains points mineurs méritent d'être améliorés.

Ainsi à compter du 01/04/2012,

- Le parking rue Klée passera en zone jaune c'est-à-dire que le stationnement sera gratuit pendant une durée de 2h maximum avec obligation d'utiliser le disque européen tous les jours de la semaine de 9h à 19h y compris les dimanches et jours fériés.
- Une harmonisation des coûts de stationnement est également prévue.

*Parking place du Marché et place de la Mairie

Une heure = 1 €

Durée de stationnement = 2h maximum

Gratuité entre 12h et 14h

Payant tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 19h

La durée du stationnement sera proportionnelle au montant payé

Toutes les pièces allant de 10cts à 2 € seront acceptées par l'horodateur

*Parking de Gaulle

2 € les 5 heures

Toutes les pièces allant de 10cts à 2 € seront acceptées par l'horodateur

Madame Odile HELLER demande pour quelles raisons l'horodateur du parking rue Klée sera supprimé.

Monsieur le Député – Maire précise que le parking rue Klée est très peu utilisé alors qu'il doit être un parking de proximité pour l'accès au centre-ville. La police municipale sera donc plus vigilante sur le respect des règles de stationnement à cet endroit.

Madame Christine WEISSBART souligne le nombre important de demandes liées au stationnement dans ce secteur, et rappelle que le principe d'un parking sous utilisé dans cette zone n'est pas acceptable.

Monsieur Georges WIECZERZAK demande si le tarif pratiqué sur le parking De Gaulle est proportionnel à la durée.

Monsieur le Député – Maire répond par la négative. C'est un forfait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide à **l'UNANIMITE**

- d'approuver les modifications du plan de stationnement telles que détaillées ci – dessus
- d'approuver les nouveaux tarifs de stationnement
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

6. Budgets Primitifs 2012 : approbation

a) Ville – budget principal (cf. Annexe 8)

Le budget « ville » s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à **8 983 379,07 €** et en section d'investissement à **7 639 228,48 €**.

Dans un contexte national difficile, la Ville de Ribeauvillé a réussi à bâtir un budget qui renforce la dynamique économique de la Cité en soutenant les entreprises, artisans et commerçants, mais qui contribue également à améliorer la vie quotidienne des concitoyens. L'effort d'investissement reste conséquent (plus de 3 millions d'€ de dépenses d'équipement) puisqu'il représente 563 € par habitant (la moyenne nationale est de 332 € par habitant) tout en conservant la maîtrise de l'endettement qui a été ramené à 1 074 € par habitant et surtout qui ne représente que 2 années d'épargne pour la Ville (la moyenne nationale approche les 5 années).

Améliorer la qualité de vie quotidienne des Ribeauvillois reste la priorité ; c'est pourquoi la Ville investit près de 700 000 € dans les travaux de réfection de la voirie, des trottoirs et de l'éclairage public. La Commune va notamment poursuivre les travaux d'aménagement de la rue du rempart de la Streng et développer le réseau de pistes cyclables.

Améliorer l'accueil des usagers à la Mairie est également une des priorités du budget avec une première tranche de travaux qui vient d'être lancée et qui permettra l'accessibilité de la Salle Rouge de la Mairie aux personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre d'une réflexion plus globale sur le futur du Jardin de Ville, la Ville déplacera le chapiteau qui sera plus fonctionnel et mieux intégré dans le site que l'ancien. Un budget de 300 000 € y sera consacré.

Autre équipement devenu nécessaire au fil des années : l'agrandissement des hangars de stockage du Pfifferdaj estimé à 240 000 €.

La mise en valeur du patrimoine sera poursuivie avec la restauration des remparts du passage Jeannelle, notamment de la Tour des Sorcières (110 000 €), la poursuite des travaux dans l'ancien Abattoir (100 000 €) et la restauration de la chapelle Maria Raydt (110 000 €).

Soucieuse de renforcer la vie culturelle dans la Cité, La Ville va démarrer le projet de création d'un Centre d'animation autour du Livre dans l'ancienne école de filles avec une première enveloppe budgétaire de 250 000 €. Le remplacement de la sonorisation du Parc (100 000 €) contribuera à améliorer la qualité des spectacles.

Bien entendu, la commune va poursuivre les investissements pédagogiques, le remplacement du bus scolaire et les travaux de rénovation des locaux scolaires le tout dans le cadre d'une réflexion sur la création d'un pôle pédagogique élémentaire et maternelle.

Le financement des investissements est assuré en grande partie par autofinancement et fonds propres, le recours à l'emprunt étant limité à 450 000 €.

La Ville a pu accroître l'autofinancement grâce à la maîtrise des dépenses courantes, notamment des charges de personnel, puisqu'au recrutement n'est envisagé en 2012 et à des recettes notamment fiscales en hausse par rapport à l'année passée tout en maintenant les taux d'imposition inchangés depuis 1997.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

décide à **l'UNANIMITE**

Monsieur Bernard MATHIS souhaite savoir si le nouveau chapiteau abritera une buvette et ou une piste de danse.

Monsieur le Député – Maire précise qu'une étude est actuellement en cours sur la réhabilitation du jardin de ville, qui servira ensuite de base pour définir le projet à réaliser. Il évoque également le projet de restructuration de l'ancienne école des filles. Ainsi, 6 logements seront créés, et une réfection des logements de la résidence du Lutzelbach pour l'accueil en F2 de personnes âgées et de personnes à mobilité réduite, sera engagée.

Monsieur Bernard SCHWACH souhaite connaître la situation financière de RIBEAUVILLE comparativement à d'autres communes de la même taille.

Monsieur le Député – Maire communique quelques ratios, notamment celui des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses d'investissement. La ville est bien placée comparativement aux collectivités de taille comparable.

-
- d'approuver le budget principal au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit :
 - Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **8 983 379,07 €**
 - Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **7 639 228,48 €**

 - d'inscrire le montant de **300 779,07 €** article 022 « dépenses imprévues » en section de fonctionnement et de **200 000 €** article 020 « dépenses imprévues » en section d'investissement pour faire face le cas échéant à une dépense imprévue, à charge pour le Député-Maire d'en avertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits

 - d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

6. Budgets Primitifs 2012 : approbation

b) Campings (cf. Annexe 9)

Le budget « campings » s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à **486 926,95 €** et en section d'investissement à **250 800,00 €**.

Après une année 2011 faste quant à la fréquentation touristique, le budget 2012 a été élaboré sur la base de prévisions prudentes de mise avec la crise économique et les aléas de la météo. Néanmoins, outre le programme traditionnel de réfection des emplacements, le budget 2012 prévoit d'engager en fin d'année la réfection de la toiture du bloc sanitaire central, 1^{ère} étape d'une restauration plus globale de ce bâtiment et qui est devenue nécessaire pour garantir un accueil de qualité aux touristes. Il est important de noter qu'à partir de cette année, une partie de l'entretien du camping sera externalisée, l'expérience de l'année passée ayant donné pleinement satisfaction.

Monsieur le Député – Maire évoque l'externalisation du service de propreté du camping, en précisant que celui – ci n'a aucune incidence sur le coût du fonctionnement du camping Pierre de Coubertin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à **l'UNANIMITE**

- d'approuver le budget « campings » au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit :
 - Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **486 926,95 €**
 - Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **250 800,00 €**

- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

6. Budgets Primitifs 2012 : approbation

c) Service public de distribution d'eau potable (cf. Annexe 10)

Le budget « service public de distribution d'eau potable » s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à **860 500,00 €** et en section d'investissement à **467 500,00€**.

Il a été construit avec une hausse de 2 % du prix de l'eau. Parmi les investissements programmés cette année, il est important de noter les travaux de remplacement de la conduite d'eau rue du Rempart de la Streng ; sont également prévus les travaux rue du Tir et place Gantz. L'autofinancement dégagé sur le budget 2012 permet de réduire de 30 000 € le recours à l'emprunt

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à **l'UNANIMITE**

- d'approuver le budget « service public de distribution d'eau potable » au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit :
- Section d'exploitation : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **860 500,00 €**
- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **467 500,00**
- d'inscrire le montant de 20 000,00 € en section d'exploitation article 022 « dépenses imprévues » pour faire face à une dépense imprévue, à charge pour le Député – Maire d'en avertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

6. Budgets Primitifs 2012 : approbation

d) Service public d'assainissement (cf. Annexe 11)

Le budget « service public d'assainissement » s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à **428 700,00€** et en section d'investissement à **584 970,71€**.

La hausse de 2 % de la redevance d'assainissement permet d'assurer l'équilibre du budget 2012. Par ailleurs, les marges dégagées en section d'investissement permettent de provisionner une réserve budgétaire de 259 000 € tout en assurant le financement d'investissements courants à l'instar de la mise à niveau de tampons d'assainissement route de Bergheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à **l'UNANIMITE**

- d'approuver le budget « service public d'assainissement » au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit :
- Section d'exploitation : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **428 700, 00 €**
- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de **584 970,71 €**
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

7. Fiscalité locale : fixation des taux d'imposition 2012

Lors du Conseil Municipal du 23 février dernier relatif aux débats sur les orientations budgétaires, il a été prévu de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2012. Ces valeurs sont d'ailleurs stables depuis 1997.

Le tableaude l'**Annexe 12** détaille les variations des bases entre 2011 et 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à **l'UNANIMITE**

- de maintenir les taux des 4 taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti et CFE) à la valeur 2011 :

taux d'habitation	16.92 %
foncier bâti	10.07 %
foncier non bâti	50.45 %
Contribution foncière des entreprises (CFE)	19,72 %

- de préciser que les produits attendus sont :

taxe d'habitation	817 236,00 €
foncier bâti	573 789,00 €
foncier non bâti	150 543,00 €
Contribution foncière des entreprises (CFE)	488 267,00 €

Soit un total de **2 029 835,00 €**

- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

8. Forêt communale – état des coupes et devis forestiers 2012 : adoption

1. *L'état de prévisions des coupes* pour l'année 2012 porte sur un volume de :

- 5 312 m3 de bois façonnés

- 1 378 m3 de bois sur pied

soit un total prévisionnel de **6 690 m3**.

Les recettes brutes prévisionnelles établies par l'ONF sont de :

-320 400 € pour les bois façonnés (60,30 €/m3)

-27 180 € pour les bois sur pied (19,70 €/m3)

soit un total de **347 580 €**

Cependant, par mesure de prudence, comme l'année passée, il ne sera inscrit que la somme de 300 000 € au budget.

Les dépenses d'exploitation et de débardage sont chiffrées à :

- 102 700 € pour l'exploitation en régie (20,70 €/m3)

- 8 107 € pour l'exploitation par entreprise (23,20 €/m3)

- 71 400 € pour le débardage (12,00 €/m3)

soit un total de **182 207 €**

2. *Les travaux patrimoniaux* (repeuplement et routes) sont chiffrés à **52 470 € (hors maîtrise d'œuvre)**.

Ils comprennent notamment :

- 11 826 € pour les protections contre le gibier sur 35 hectares

- 9 638 € pour les dégagements et dépressages de plantations et régénérations naturelles sur 20 hectares

- 18 324 € pour l'entretien de chemins forestiers

La commission forêt qui s'est réunie le 13/2/2012 a examiné l'ensemble des documents fournis (Etat de prévisions de coupes et programmes de travaux pour l'exercice 2012) et a émis un avis favorable.

Monsieur Bernard SCHWACH souhaite savoir s'il y a de la demande sur le marché.

Monsieur Gilbert MULLER répond par l'affirmative en précisant que tous les résineux sont vendus dans le cadre de contrats d'approvisionnement auxquels participent plusieurs communes. Les prix sont négociés chaque trimestre.

Monsieur le Député – Maire remercie Monsieur MULLER pour son travail et son investissement .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

décide à **l'UNANIMITE**

- d'approuver l'état prévisionnel des coupes et devis forestiers pour l'exercice 2012
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

9. Affaires financières

a) Déplacement d'un chapiteau - marchés de travaux - : autorisation de signature

Dans le cadre du déplacement du chapiteau du jardin de ville, un appel d'offres a été lancé pour les lots suivants :

Lot n° 1 : gros œuvre- maçonnerie

Lot n° 2 : charpente – structure bois

Lot n° 3 : couverture – zinguerie

La commission d'examen des offres s'est réunie le 22 mars 2012, afin de procéder à l'analyse des offres pour chacun des lots référencés ci – dessus.

Monsieur Gilbert MULLER s'interroge sur la variante retenue.

Monsieur Louis ERBLAND précise qu'au départ, le choix se portait sur des structures en bois, toutefois le choix retenu, à présent, est celui de poteaux métalliques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à **l'UNANIMITE**

- d'attribuer les marchés comme détaillés dans le tableau de l'Annexe 13
- d'autoriser le Député – Maire ou son représentant à signer lesdits marchés
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

9. Affaires financières

- b) Habitats de Haute – Alsace – réhabilitation de logements rue du 3 décembre – demande de garantie d'emprunts : approbation

Par courrier en date du 13 février dernier, Habitats de Haute Alsace a sollicité la garantie de la commune de RIBEAUVILLE pour les emprunts que l'Office va contracter après de la caisse des dépôts et consignations pour la réhabilitation de 36 logements situés 72 A, 72 B, 74 A, 74 B, 76 A, 76 B rue du 3 décembre à RIBEAUVILLE et de 8 logements situés 70 A, 70 B rue du 3 décembre à RIBEAUVILLE.

Les principaux travaux effectués sont les suivants :

- Travaux extérieurs
 - Création de nouvelles places de parking
 - Ravalement de façade avec isolation thermique extérieure
 - Révision des charpentes et remplacement des couvertures
 - Remplacement de la zinguerie
- Travaux intérieurs
 - Mise en conformité des installations électriques
 - Remplacement de chaudières
 - Remplacement de portes palières
 - Remplacement partiel des appareils sanitaires et robinetterie

Concernant les 36 logements, Habitats de Haute Alsace se propose de contracter un emprunt après de la caisse des dépôts et des consignations d'un montant de 400 000 € et 630 000 €. Les caractéristiques des prêts sont détaillées ci – dessous :

Montant du prêt : 630 000 €

Durée totale du prêt : 15 ans

Echéances : annuelles

Différé d'amortissement : aucun

Amortissement : naturel

Taux d'intérêt fixe : 1,90 %

Prêteur : Caisse des Dépôts et des Consignations

Montant du prêt : 400 000 €

Durée totale du prêt : 20 ans

Echéances : annuelles

Différé d'amortissement : aucun

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Taux de progressivité : 0 %

Révisabilité : révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance, en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0,00%

Prêteur : Caisse des Dépôts et des Consignations

S'agissant des 8 logements restants, Habitats de Haute Alsace se propose de contracter un prêt Eco Prêt Logement Social Réhabilitation auprès de la caisse des dépôts et consignations, pour un montant de 140 000 €, dont les caractéristiques sont :

Montant du prêt : 140 000 €

Durée totale du prêt : 15 ans

Echéances : annuelles

Différé d'amortissement : aucun

Amortissement : naturel

Taux d'intérêt fixe : 1,90 %

Prêteur : Caisse des Dépôts et des Consignations

A l'instar de ce qui a déjà été fait, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à **l'UNANIMITE**

- d'accorder la garantie de la Ville pour le remboursement des emprunts référencés ci-dessus d'un montant respectif de 400 000 €, 630 000 € et 140 000 €
- d'autoriser le Député – Maire ou son représentant à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la caisse des dépôts et de consignations et Habitats de Haute - Alsace
- de préciser que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts, soit 15 ans et 20 ans, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par HHA et dont l'organisme ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts de consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur HHA pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources à ce règlement.
- de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

9. Affaires financières

- c) Participation au mouvement des collectivités territoriales engagées dans la lutte contre les paradis fiscaux – motion : adoption

L'association CCFD Terre solidaire 67 a fait parvenir à la Ville un courrier relatant le mouvement des collectivités territoriales engagées dans la lutte contre les paradis fiscaux.

En France, la fraude et l'évasion fiscale facilitée par la dissimulation de l'argent des trafics et des personnes souhaitant échapper à l'administration fiscale dans les paradis « fiscaux » représentent chaque année l'équivalent du déficit de la Sécurité Sociale, avec toutes les conséquences économiques et sociales que l'on connaît.

Depuis deux ans à l'initiative de la région Ile de France, 16 régions françaises - dont l'Alsace-, ont pris des mesures préventives en adoptant un principe de non collaboration financière avec les établissements bancaires disposant de filiales dans les paradis fiscaux.

Ainsi, plusieurs collectivités alsaciennes ont déjà délibéré en ce sens et notamment la Région Alsace.

Il est proposé que la Ville adhère à ce mouvement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à **l'UNANIMITE**

- d'affirmer son exigence de transparence de la part de ses partenaires bancaires et financiers en s'appuyant, comme la Région Alsace sur les deux dispositions qui suivent :
 - Procédure de sélection des établissements bancaires et financiers auprès desquels la Ville pourrait contracter une ligne de trésorerie ou un emprunt bancaire.
Elle demandera aux établissements :

*de préciser leur situation et celle des entités dans lesquelles ils possèdent une participation au regard de la liste des Etats et territoires non coopératifs, telle que définie annuellement par arrêté ministériel au 1^{er} janvier, en application du deuxième alinéa du paragraphe 1 de l'article 238-0 A du code général des impôts. Ces éléments seront pris en compte dans le choix de l'établissement à retenir.

*de présenter les procédures et outils dont ils se sont dotés pour lutter contre le blanchiment, la corruption et la fraude fiscale et pour favoriser l'investissement socialement responsable, en distinguant les formes prises par ces outils (approche positive, approche par l'exclusion, ect.) en précisant si les produits sont labellisés et par qui.

Dès lors, que la réglementation applicable à l'achat de prestations de services, financiers en ouvrira la possibilité, la commune refusera de prendre en considération les offres ou propositions de services présentées par des organismes bancaires ou financiers qui, pour l'application de la règle sus définie, ont déclaré exercer eux-mêmes ou par un organisme dont ils détiennent une part, une activité dans les Etats ou territoires figurant sur la liste prévue à l'article 238-0 A du code général des impôts.

- Obligation d'information de la commune par ses partenaires bancaires et financiers

La Ville demandera aux établissements avec lesquels elle aura contracté de présenter annuellement, au plus tard dans les six mois suivant la reddition des comptes annuels un état, pays par pays, portant information :

*de la raison sociale sous laquelle eux- mêmes, ou les établissements dans lesquels ils possèdent une participation, opèrent ;

* de leurs activités et de celles des établissements dans lesquels ils possèdent une participation ;

* du chiffre d'affaires et du résultat d'exercice enregistrés

* des effectifs employés

* des impôts et taxes versés aux autorités publiques locales, dans le cadre des lois fiscales en vigueur.

- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

10. Affaires foncières – ventes : approbation

- a) Parcelle cadastrée section AS n° 25 sise rue du moulin à l'huile

Monsieur le Député – Maire quitte la salle

La Ville est actuellement propriétaire de la parcelle cadastrée section AS n° 25 sise 3 rue du Moulin à l'Huile d'une contenance totale de 62 m2, sur bâtie d'une maison.

Actuellement vide, la maison nécessite pour être occupée d'importants travaux de réhabilitation.

La Ville n'ayant pas de projet pour cette bâtisse, il serait opportun de la céder. La Direction Générale des Finances a estimé ce bien à 57 000 €.

La commune a lancé à cet effet un appel d'offres et rédigé un cahier des charges, et une annonce a été insérée sur le site internet « Le Bon Coin ». Plusieurs acquéreurs potentiels se sont manifestés.

La meilleure offre propose d'acquérir le bien pour en faire une habitation principale avec garage, au prix de 51 000 € hors frais de notaire, qui seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

décide par **23 voix pour**

- de céder la parcelle cadastrée section AS n° 25 sise 3 rue du Moulin à l'Huile d'une contenance de 62 m2 au prix de 51 000 € à l'intéressé pour en faire son habitation principale avec garage
- de préciser que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur
- de charger Monsieur Bernard SCHWACH, Adjoint au Maire ou Madame Sylvie MOUSSIER, Adjointe au Maire de confier la rédaction de l'acte de vente y relatif à Maître THUET
- d'autoriser Monsieur Bernard SCHWACH, Adjoint au Maire ou Madame Sylvie MOUSSIER, Adjointe au Maire à signer l'acte y afférent
- d'autoriser Monsieur Bernard SCHWACH, Adjoint au Maire ou Madame Sylvie MOUSSIER, Adjointe au Maire à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

10. Affaires foncières – ventes : approbation

b) Parcelles cadastrées section AE n°22,21 et 108 sises rue des Frères Mertian – vente : approbation

Monsieur Pierre HASSE quitte la salle

La Ville est actuellement propriétaire des parcelles cadastrées section AE n° 22, 21 et 108 sises 6, 6a et 8 rue des Frères Mertian à Ribeauvillé.

S'agissant de bâtisses anciennes et sans affectation précise, la Ville de Ribeauvillé a décidé de lancer un appel à candidature en date du 03 février 2010, pour la vente en vue de la réfection complète de l'immeuble.

Une seule offre nous est parvenue, le 18 mars 2010.

En effet, un acquéreur a fait part de son souhait d'acquérir les parcelles cadastrées référencées ci – dessus, en vue de créer des logements et des garages. Il propose de racheter le tout pour 1000 euros et de réhabiliter les bâtisses par phases, permettant ainsi de supprimer cette verrue du paysage. Il a réitéré son offre par lettre en date du 17/11/2011.

Les travaux de réfection seront réalisés par phasage sur de nombreuses années, dont quatre à cinq ans pour les seules remises en état de la toiture et des façades. Pour information le coût des travaux est estimé à 945 0000 Euros.

La faisabilité du projet est conforme à la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme.

Par ailleurs, l'Architecte des Bâtiments de France a délivré un accord de principe pour la réhabilitation de cet immeuble.

La dernière estimation établie par la Direction Générale des Finances, fixe le prix de ces biens à 37 400 €.

Or, la Ville propriétaire de ce bien depuis juillet 1994, n'a pas réussi soit à le réhabiliter elle-même, soit à le céder à ce prix.

Par ailleurs, aucune société immobilière n'est intéressée par cet immeuble même à l'euro symbolique. En effet cela fait à présent plusieurs années que la ville cherche un repreneur. Or toutes les tentatives ont été vaines : Habitat de Haute Alsace- Semclohr entre autres ont répondu par la négative.

La Ville, enfin, ne peut laisser la situation en l'état indéfiniment. De plus, compte tenu de la configuration des lieux, il y a lieu de réaliser au plus vite des travaux conservatoires pour sauvegarder les bâtiments et stabiliser les propriétés voisines.

A noter qu'en ce qui concerne la parcelle 21, la Ville n'est propriétaire que du 1^{er} étage de la maison. Le rez – de chaussée qui constitue une propriété distincte de celle de la ville est la propriété de l'ex - exploitant de la parfumerie, la SCI SHHC, qui doit pouvoir disposer, pour les besoins de son exploitant, de locaux de stockage suffisants.

Afin de ne pas contrecarrer les projets à vocation économique liés à cette emprise, la Ville a signé avec la SCI SHHC, un pacte de préférence qui prévoit un échange entre la Ville et la SCI de l'emprise du rez- de -chaussée au moment où la ville le jugerait opportun.

Le dispositif prévoit que le jour où la ville souhaitera réaliser son projet de réaménagement elle bénéficiera d'une propriété de rachat du lot et restituera une surface ou un volume équivalent selon un découpage qui restera à définir et à intégrer dans son projet.

Pour respecter cet engagement, il est convenu que le représentant de la SCI SHHC, cède son lot de copropriété à l'acquéreur et que le paiement du prix se fasse par remise de locaux à définir entre eux sous forme de dation en paiement.

Monsieur Gilbert MULLER demande si un terme a été fixé pour la réalisation des travaux.

Monsieur Louis ERBLAND soulève la difficulté de donner avec précision une date d'échéance, en précisant qu'il est dans l'intérêt de l'acquéreur d'effectuer les opérations de réhabilitation au plus vite.

Madame Elisabeth SCHWACH rappelle la nécessité de réaliser des aménagements sur ces immeubles, afin d'assainir rapidement le quartier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide par **23 voix pour**

- de céder les parcelles cadastrées section AE n° 22, 21, et 108 sises 6 et 8 rue des Frères Mertian au prix de 1 000 € (mille euros) à l'intéressé
- de préciser que cette vente est conditionnée par la réalisation du projet de réfection de l'immeuble, sis rue des Frères Mertian qui prévoit la réalisation de plusieurs logements avec garages
- de charger le Député-Maire ou son représentant de confier la rédaction de l'acte de vente y relatif à Maître THUET
- de préciser que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur
- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à signer l'acte de vente
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

11. Subventions – demandes : approbation

a) Association LIBRE – projet HANDI - MORVAN

Le 20 février dernier, la Ville de Ribeaupillé a réceptionné un courrier de l'association LIBRE sise à ESCHBACH AU VAL, par lequel elle sollicite un soutien financier ou matériel, dans le cadre du développement du projet HANDI – MORVAN.

L'association organise diverses manifestations à destination des personnes à mobilité réduite. Dans ce contexte, elle organise pour la 10ème année consécutive une grande traversée du MORVAN.

La Ville de RIBEAUVILLE a déjà soutenu cette association il a quelques années par l'acquisition d'une joëlette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à l'**UNANIMITE**

- d'attribuer une subvention d'un montant de 250 € à l'association LIBRE dans le cadre du projet HANDI - MORVAN
- d'autoriser le Député – Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme dont les crédits sont inscrits au budget primitif 2012
- de procéder au versement de cette somme par le biais de l'article 6574 « subvention aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du budget primitif 2012
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

11. Subventions – demandes : approbation

b) Ecole de Musique « Les Ménétriers » - avance : approbation

Madame Christine WEISSBART quitte la salle

L'Ecole de Musique rencontre des difficultés momentanées de trésorerie.

Pour y pallier, elle sollicite le versement anticipé d'une partie de la subvention annuelle. Le montant de l'avance sollicitée est de 10 000 €.

Compte tenu de la situation, et afin d'éviter que l'école ne puisse pas faire face à ses engagements envers les élèves et les enseignants, il sera proposé de verser un acompte d'un montant de 10 000 € sur la subvention 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide **par 23 voix pour**

- d'approuver le versement d'un acompte sur la subvention 2012 d'un montant de 10 000 € à l'Ecole de Musique « Les Ménétriers »
- d'autoriser le Député – Maire à procéder au mandatement de cette somme dont les crédits sont inscrits au budget primitif 2012
- de préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du budget 2012
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

11. Subventions – demandes : approbation

c) Congrégation des Sœurs de la Divine Providence - Ecole de Brazzaville – reconstruction

Dimanche 04 mars 2012, un dépôt de munitions situé dans un quartier populaire de l'est de Brazzaville explose, faisant près de 200 morts et 1 340 blessés. Plus de 5 000 personnes se trouvent désormais sans abris et de nombreux bâtiments destinés à l'accueil du public ne sont plus en état d'ouvrir.

Les établissements scolaires de la Congrégation des Sœurs de la Divine Providence implantés à Ouenzé ont été particulièrement touchés par la catastrophe.

Les Sœurs de la Congrégation de la Divine Providence ont lancé un appel aux dons pour la remise en état à minima des bâtiments scolaires, en attendant une reconstruction plus importante des locaux, pour que les enfants puissent reprendre rapidement le chemin de l'école.

Un appel aux dons a été également lancé par l'association Matondo qui soutient les projets éducatifs des Sœurs de la Divine Providence notamment à Brazzaville.

La Ville souhaite soutenir cette démarche et venir en aide aux enfants, en proposant au Conseil Municipal de verser à la Congrégation des Sœurs de la Divine Providence, une subvention d'un montant de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à **l'UNANIMITE**

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 €
- de préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du budget 2012
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

11. Subventions – demandes : approbation

d) Association INDIGO – festival d'Avignon – off 2012

L'association INDIGO qui réalise des pièces d'art dramatique et dispense des cours de théâtre souhaite présenter son spectacle intitulé « Dis à ma fille que je pars en voyage », à l'occasion du festival d'Avignon 2012.

La pièce a été créée en 2010 avec le soutien de la Région Alsace et le Conseil Général, puis reprise aux Tanzmatten en 2011, où elle a fait salle comble.

Les comédiennes ont déjà participé au Festival, à noter NouaraNaghouché, comédienne colmarienne qui a interprété « Sacrifice », un solo pour lequel elle a été nommée aux Molières 2009.

Pour ce projet, l'association sollicite la bienveillance de la commune et soumet à la ville une demande de soutien financier.

Une demande de subvention est en cours auprès de la Région qui a donné un accord de principe.

Parmi les partenaires privés, l'association a sollicité à ce jour le Casino Barrière, les tissus BEAUVILLE, la Cave Coopérative, et des structures hôtelières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide par **14 voix pour**

02 voix contre

08 voix d'abstention

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 1 500,00 €
- de préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » de la section de fonctionnement du budget 2012
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

12. COOP Alsace – pétition : signature

Depuis toujours, la commune de RIBEAUVILLE soutient le commerce de proximité, qui est le ciment de la vie économique locale.

Ainsi, une pétition en faveur du maintien et de la préservation des COOP alsaciennes a été postée sur le site internet de l'association régionale de soutien aux COOP d'Alsace.

La Ville de RIBEAUVILLE souhaite s'associer à cette démarche.

Madame Sylviane LUX souligne l'importance de sauver les COOP et d'agir en conséquence.

Monsieur le Député – Maire rappelle la responsabilité du consommateur dans cette opération. En effet, si les citoyens se détournent des petits commerces de proximité, ce n'est pas aux collectivités d'en assumer seules les effets. Par ailleurs, l'avenir des COOP est le résultat d'une gestion qu'il aurait fallu réformer il y a quelques années déjà.

Monsieur Georges WIECZERZAK précise que plusieurs solutions ont été proposées, mais celles – ci sont systématiquement rejetées par les syndicats. C'est une position difficile à comprendre pour les citoyens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
décide à **L'UNANIMITE**

- d'apporter son soutien à la préservation des COOP
- de signer la pétition de soutien aux COOP Alsace. Chaque conseiller qui le souhaite signe la pétition
- d'autoriser le Député –Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

13. Divers

Monsieur Bernard MATHIS s'interroge sur le projet de fusion des écoles maternelles de la Streng et du Rotenberg.

Monsieur le Député – Maire précise que ce point a été abordé lors de la dernière commission réunie et des finances. Les effectifs en maternelle sont en chute. Il est nécessaire d'agir avant d'en arriver à une école maternelle de la Streng avec une classe à trois niveaux. Il rappelle que le Conseil Municipal ne peut être tenu pour responsable du manque d'enfants dans la ville haute

La solution proposée se fait en concertation avec les enseignants, l'éducation nationale, la Communauté des Communes et les représentants des parents d'élèves.

Cette école pourrait accueillir un pôle périscolaire, répondant aux besoins actuels.

Le Conseil Municipal sera associé à la prochaine rencontre avec les parents d'élèves.

Monsieur Bernard SCHWACH souligne le problème de l'avenir des écoles maternelles dans les communes. En effet, il faut éviter les classes unifiées à plusieurs niveaux.

Actuellement la classe de Mme BERINGER a 3 niveaux avec 31 enfants. En créant ce pôle, il y aura des classes avec 25 enfants. Les solutions à tous les problèmes des parents seront trouvées.

Ce projet augmente de 150 m² la surface dédiée au périscolaire, actuellement très à l'étroit dans ses locaux.

Madame Mauricette STOQUERT précise que les primaires vont aller au périscolaire à pied.

Monsieur Bernard SHWACH rajoute que les maternelles seront acheminés en bus.

Madame Odile HELLER demande quand les plans de la nouvelle bibliothèque seront présentés.

Monsieur le Député – Maire précise que le projet sera exposé aux conseillers municipaux lors d'une prochaine CRF.

Monsieur Georges WIECZERZAK invite ses collègues à un pot pour la naissance de son petit – fils Marcel.

FIN DE SEANCE

Annexes :

Annexe 1 : balances générales des comptes administratifs 2011 de la ville, des campings, du service public de distribution d'eau potable et du service public d'assainissement

Annexe 2 : Affectation de résultats 2011 – ville

Annexe 3 : Affectation de résultats 2011- campings

Annexe 4 : Affectation de résultats 2011 – service public de distribution d'eau potable

Annexe 5 : Affectation de résultats 2011 – service public d'assainissement

Annexe 6 : tarifs 2012 – service public de distribution d'eau potable et d'assainissement

Annexe 7 : tarifs 2012 – campings

Annexe 8 : BP 2012 – ville

Annexe 9 : BP 2012 – campings

Annexe 10 : BP 2012 – service public de distribution d'eau potable

Annexe 11 : BP 2012 – service public d'assainissement

Annexe 12 : fiscalité locale – taux d'imposition 2012

Annexe 13 : déplacement d'un chapiteau – marchés de travaux

Annexe 14 : COOP Alsace – pétitio

Les annexes sont consultables en Mairie, chez Melle Aurélia STOEHR (bureau n° 02 – Direction Générale)